

Réaménagement du secteur Laurentien - Lachapelle

PLANIFICATION DES TRAVAUX – PHASE 2

Le mercredi 5 juin 2019

Plan de la présentation

1. Rappel de l'aménagement final
2. Nature des travaux
3. Travaux de la CSEM
4. Gestion des impacts et de la circulation
5. Communication et comité de bon voisinage
6. Programme d'aide financière
7. Période de questions

1) Rappel de l'aménagement final

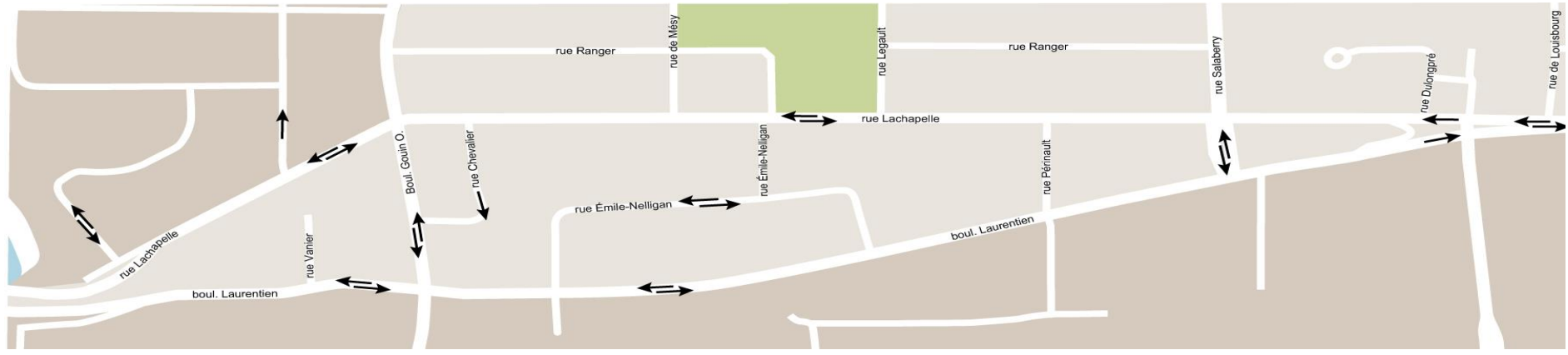
Aménagement final



- Projet intégré de 3 km de rues aménagées (voirie, éclairage et aqueduc/égout)
- Aménagement à sens unique vers le sud du boulevard Laurentien et vers le nord de la rue Lachapelle
- Plus de 400 arbres plantés et création 4500 m² d'espaces de verdure
- Aménagement de voies réservées pour les autobus
- Agencement de douze intersections pour les rendre plus sécuritaire et universellement accessible
- Nouveau lien cyclable qui traverse la rue Lachapelle et le boulevard Laurentien et relie la rue de Louisbourg et le boulevard Keller
- Remplacement et mise aux normes des feux de circulation et des feux piétons afin d'accommoder les personnes âgées

Transformation de la fonctionnalité du réseau artériel existant

AVANT



APRÈS



Boulevard Laurentien (avant et après)



Rue Lachapelle (avant et après)



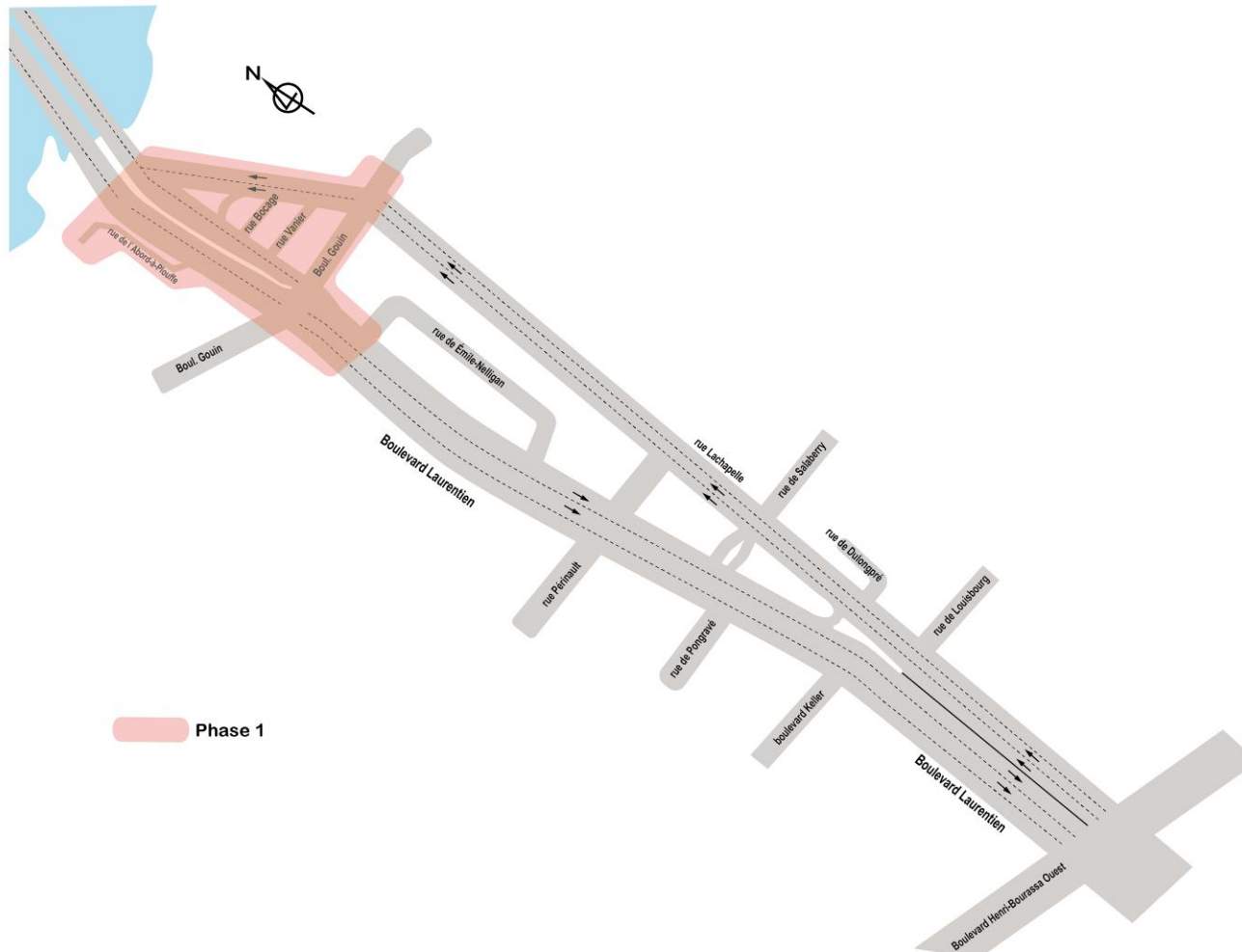


Nouveau lien cyclable boulevard Keller et rue de Louisbourg (avant et après)



2) Nature des travaux

Localisation des travaux (Phase 1)



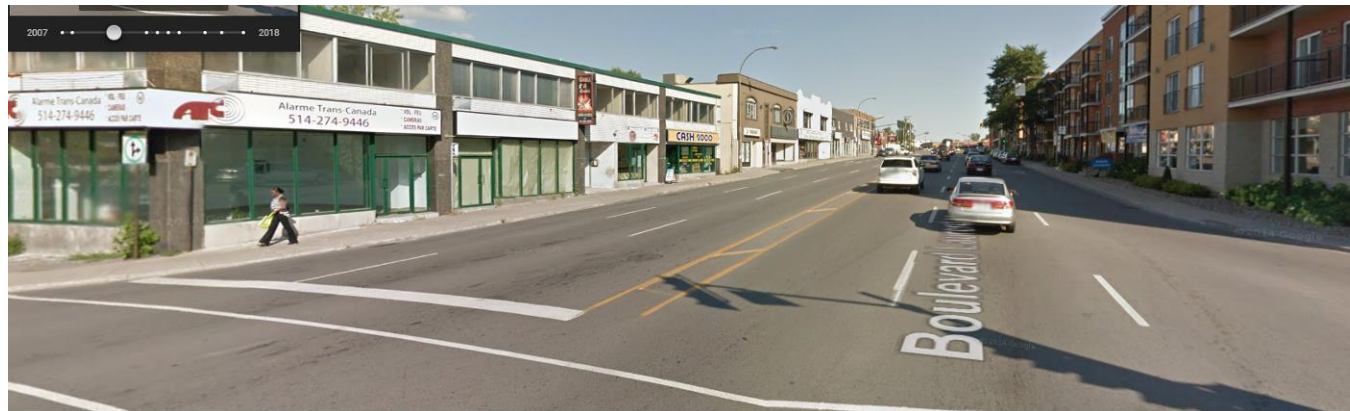
Réalisation des travaux (Phase 1)



Réalisation des travaux (Phase 1)



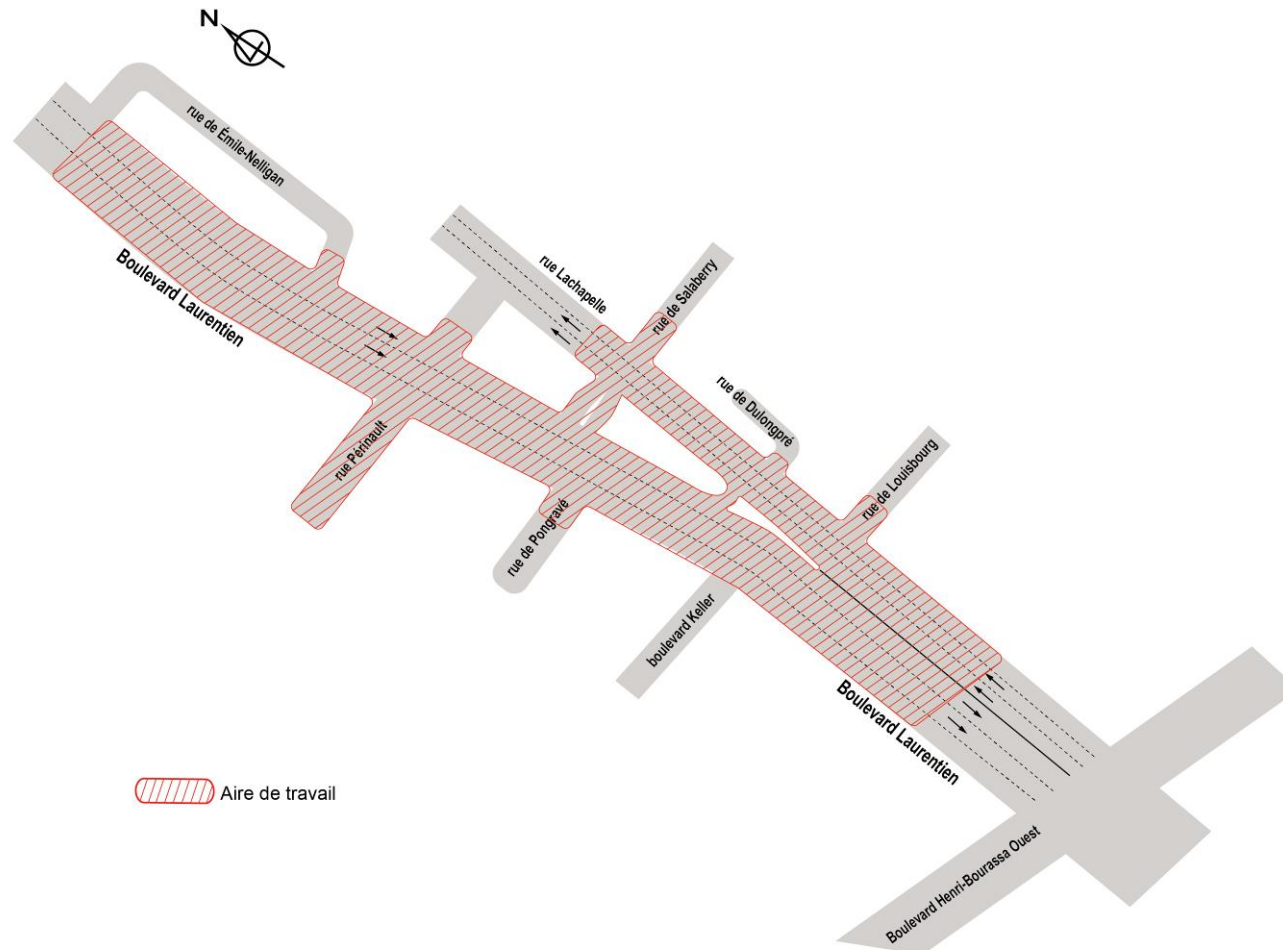
Réalisation des travaux (Phase 1)



Réalisation des travaux (Phase 1)



Localisation des travaux (Phase 2)



Contexte

Infrastructures vieillissantes :

1) **Boul. Laurentien**

- Conduite d'égout combiné existante en grès installée en 1938 (tronçon compris entre Keller et Pontgravé)
- Conduite d'égout combiné existante en béton installée en 1950 (tronçon compris entre les rues Emile-Nelligan)
- Conduite d'aqueduc existante en fonte installée en 1939 (tronçon compris entre les rues Emile-Nelligan)

Rue Lachapelle

- Conduite d'aqueduc existante en fonte installée en 1925 (tronçon compris entre Louisbourg et Salaberry)

Nature des travaux

Sommaire du projet :

- Entrepreneur : Demix Construction (Groupe CRH Canada inc.)
- Montant des travaux : 37,5 M\$
- Début des travaux : Été 2019
- Fin des travaux : Été 2021
- Horaire de travail :
 - Lundi au vendredi de 7 h à 19 h
 - Samedi et dimanche 8 h à 19 h (si requis)
 - Certaines opérations pourraient avoir lieu durant la nuit (si requises)

Nature des travaux

Description des travaux

- Reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout
- Reconstruction de chaussée, de trottoirs avec bordure de granit et de nouvelles fosses d'arbres
- Remplacement des entrées de services d'eau potable
- CSEM : Travaux préparatoires notamment pour l'enfouissement du réseau électrique aérien d'Hydro-Québec. *Présentation va suivre*

Nature des travaux

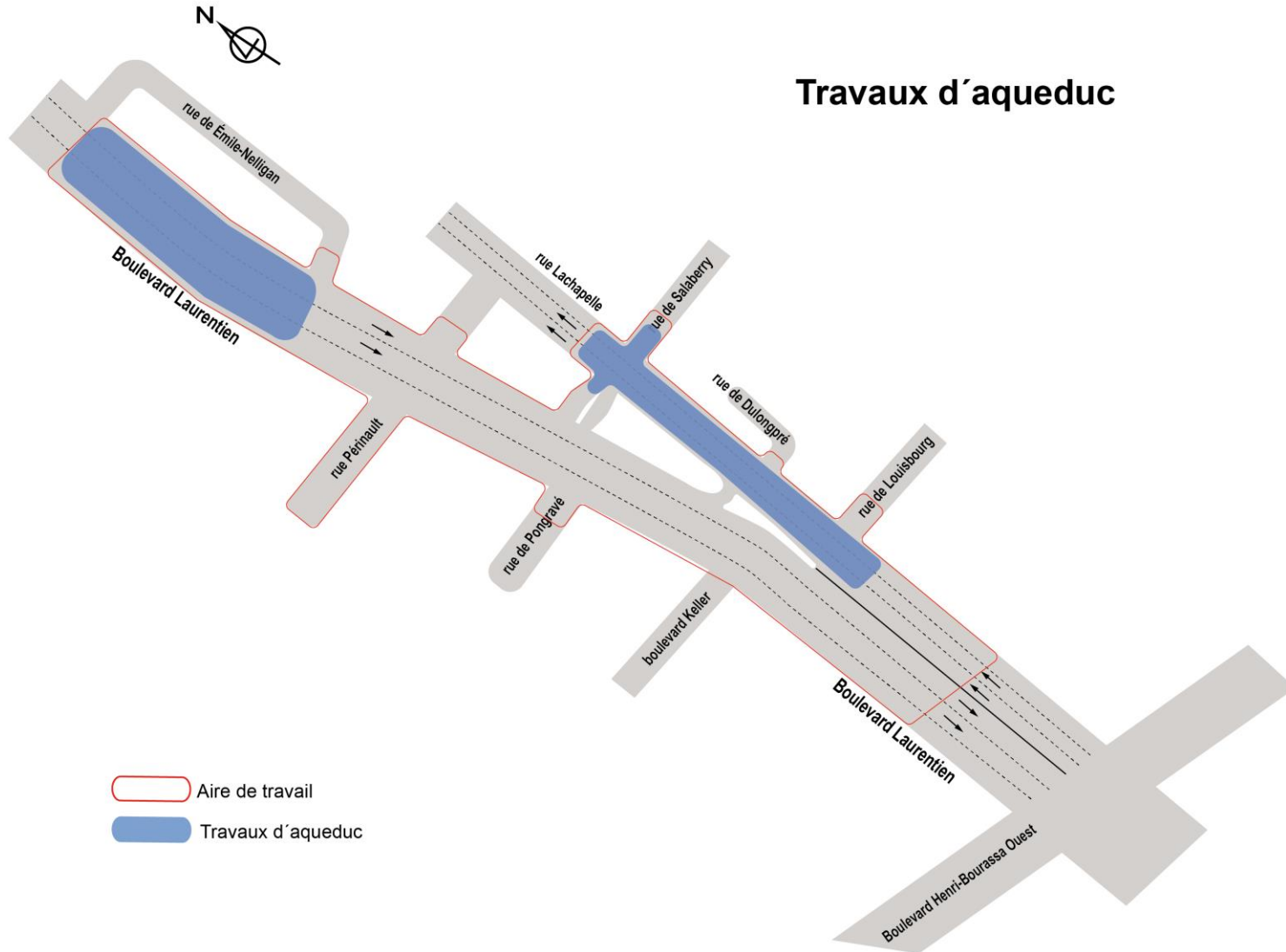
Description des travaux

- Remplacement du système d'éclairage routier et mise aux normes des feux de circulation
- Déplacement de conduites d'Énergir
- Reconstruction d'infrastructures de Bell



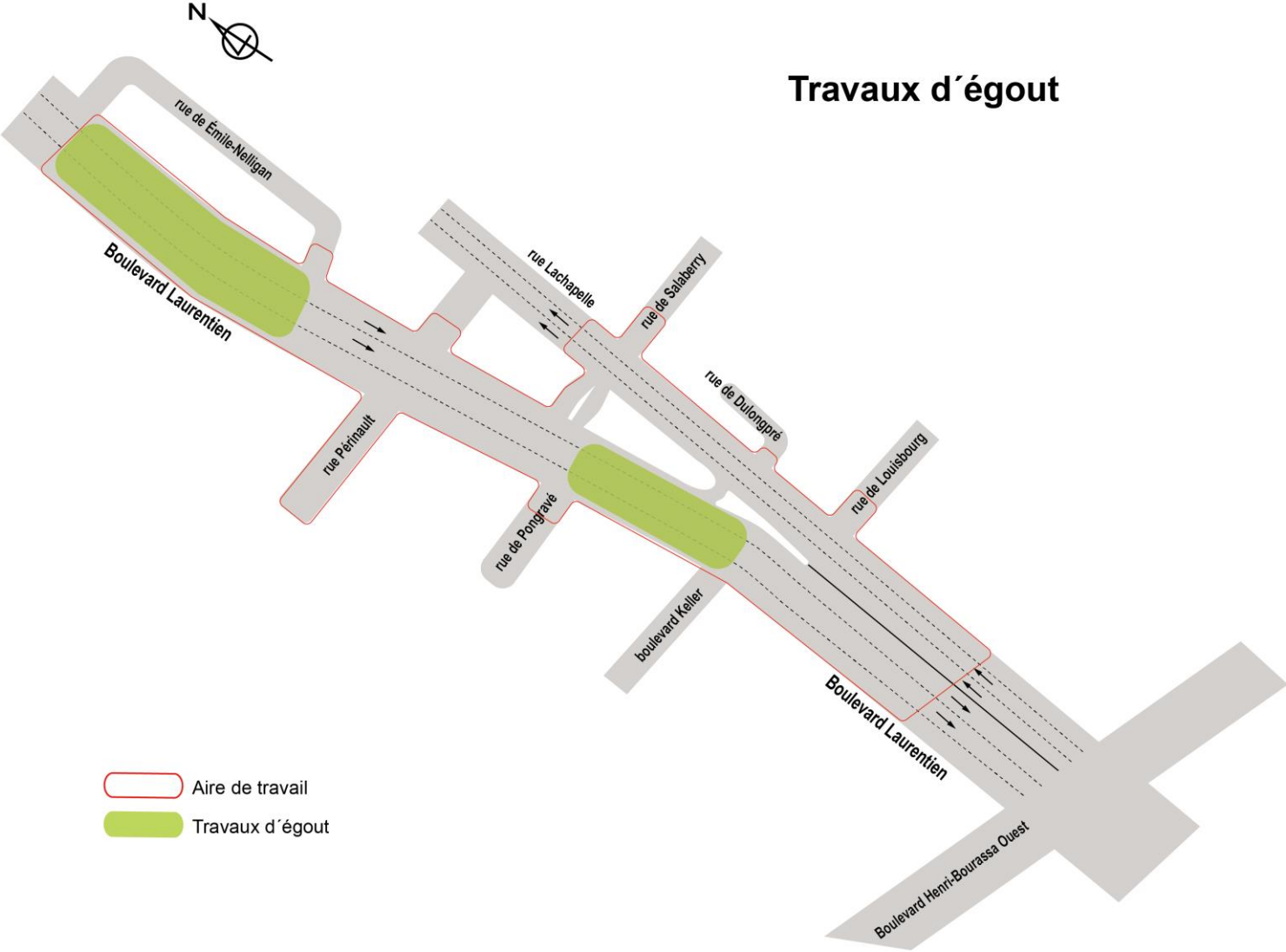


Travaux d'aqueduc





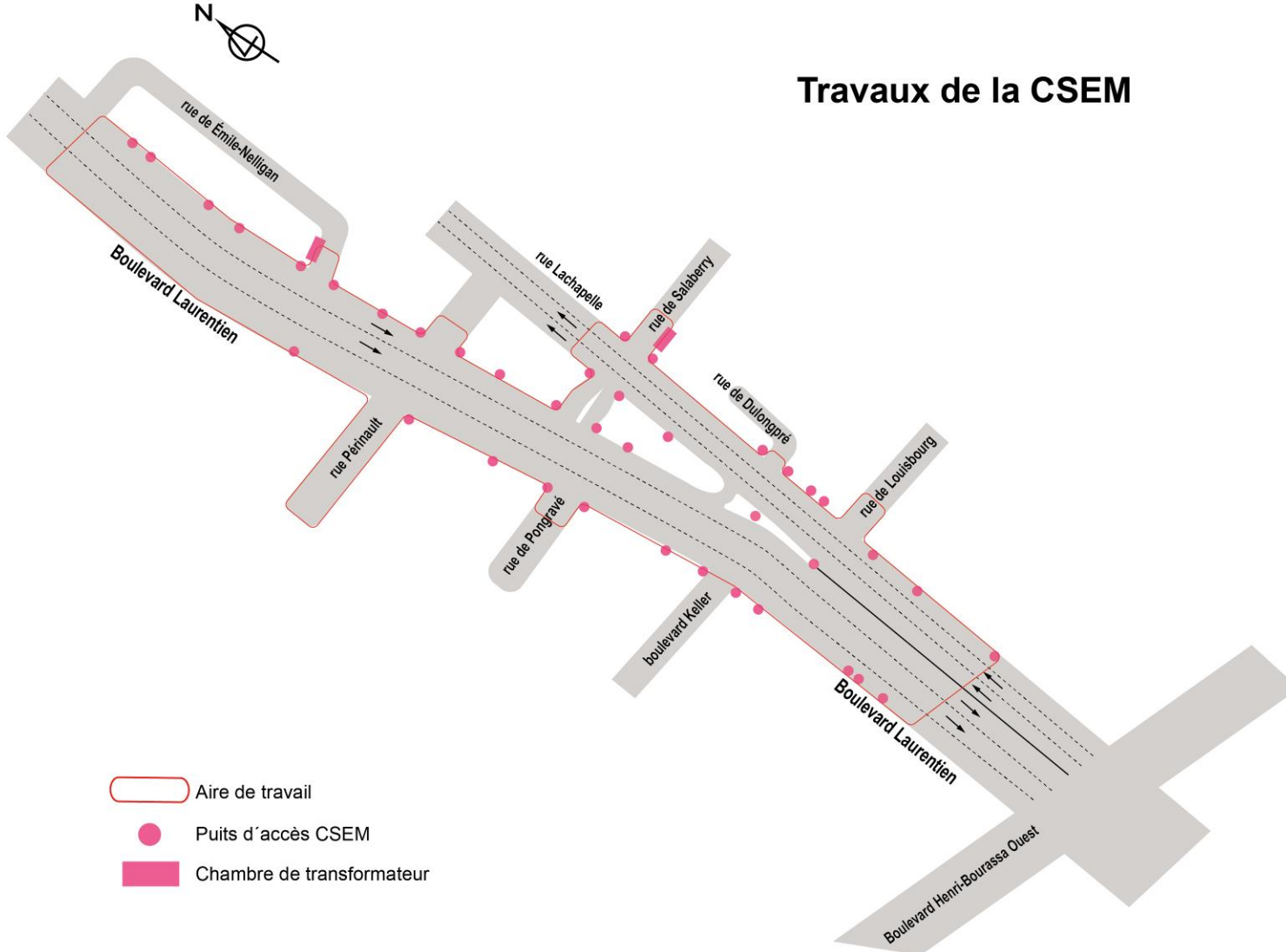
Travaux d'égout



- Aire de travail
- Travaux d'égout



Travaux de la CSEM



Entrées de service en plomb

- Une entrée de service d'eau potable comprend deux portions : une portion publique (ou municipale) et une portion privée.
- Lors des travaux, si la portion publique de l'entrée de service d'eau potable est en plomb, elle sera remplacée sans frais par la Ville de Montréal.
- Si la portion privée de l'entrée de service d'eau potable de la résidence est en plomb, la Ville demande au propriétaire de la remplacer APRÈS ses travaux.

REPLACEMENT ENTRÉE DE SERVICE EN PLOMB

À FAIRE IMMÉDIATEMENT

1. Laisser couler l'eau par le robinet extérieur de votre domicile ou celui le plus près de votre entrée d'eau (sous-sol) durant 15 minutes à débit maximal.
2. Enlever l'aérateur de votre robinet principal, habituellement dans la cuisine, et laissez couler l'eau durant 15 minutes à débit maximal.

Certains robinets peuvent être différents du dessin ci-dessous ou ne pas avoir d'aérateurs accessibles. La Ville vous suggère alors d'utiliser un robinet avec un aérateur que vous pouvez nettoyer pour votre consommation d'eau potable pendant cette période ou encore de consommer de l'eau filtrée ou embouteillée tant que les robinets ne seront pas nettoyés. Veuillez vous référer aux conseils de prévention dans le dépliant ci-joint.



AU COURS DES 2 PROCHAINES SEMAINES :

3. Enlever et nettoyer régulièrement les aérateurs de vos robinets d'eau potable avant de la consommer.
4. Lorsque vous n'avez pas utilisé l'eau potable depuis quelques heures, comme le matin ou après le travail, laissez-la couler quelques minutes jusqu'à ce qu'elle soit froide ou fraîche en été avant de la consommer.

Suite au verso.

Fermetures d'eau

- Des interruptions temporaires de l'alimentation en eau auront lieu pendant les travaux (interventions ponctuelles).



3) Travaux de la CSEM

- Mandat
- Travaux préparatoires pour l'enfouissement du réseau électrique aérien d'Hydro-Québec
- Présentation des structures et massifs
- Mise à niveau du réseau existant
- Enfouissement

Mandat

- Organisme mandataire de la Ville de Montréal
- Créé en 1910 par un décret provincial.
- Planifier, concevoir, faire construire, entretenir, exploiter et administrer les réseaux de conduites souterraines pour le compte des usagers

Chambre de transformation

- Structure souterraine
- Dimension d'une petite pièce de maison
- Transformation de moyenne tension à basse tension



Puits d'accès

- Structure souterraine
- Dimension d'une petite pièce de maison
- Câbles et joints pour la distribution



Tranchées / conduites

- Liens entre les structures souterraines
- Câbles électriques
- Câbles de télécommunication et téléphonie
- Éclairage de rue
- Feux de circulation



Piédestaux

- Support de l'équipement de télécommunication



Service

- Fourniture du service électrique et de télécommunication au bâtiment (raccordement)



Mise à niveau des puits d'accès existants

- Toujours sous tension
- Câbles électriques de 12 à 25 000 V
- **DANGER** ouvriers expérimentés seulement

Enfouissement des fils

- Modification des entrées électriques des riverains (aériennes à souterraines)
- Tirage des nouveaux câbles
- Branchement des riverains (subventions)
- Enlèvement des fils et des poteaux



Rue Jarry – avant



Rue Jarry - après

4) Gestion des impacts et de la circulation

Travaux 2019

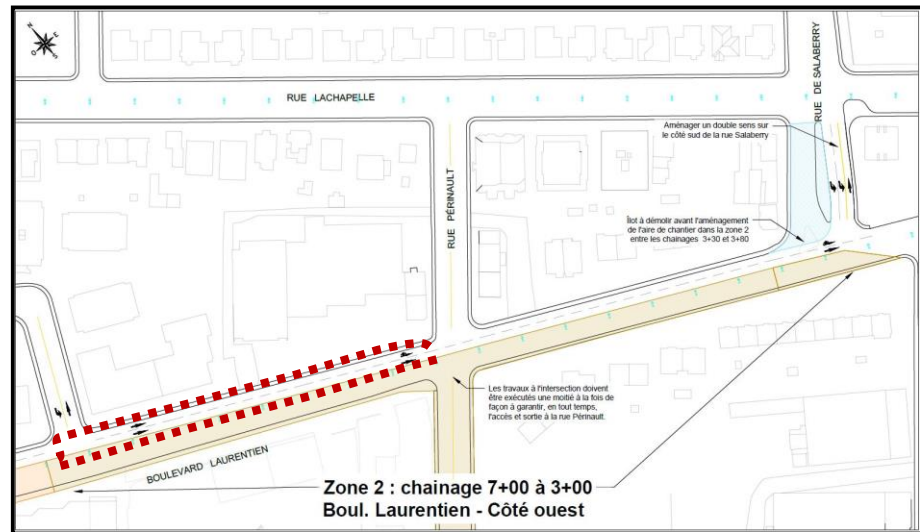
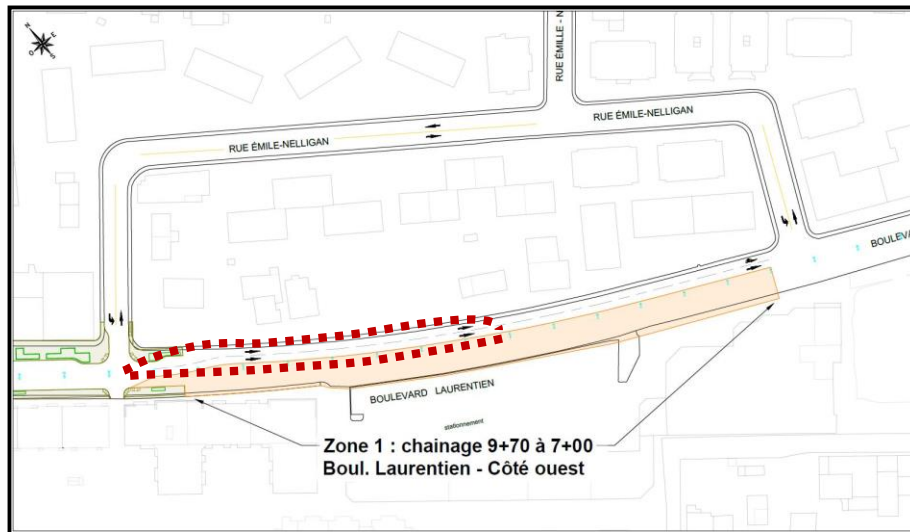


- Zones 1 et 2:** Boul. Laurentien côté Ouest
- Zones 3 et 4 :** Boul. Laurentien côté Est
- Zone 9 :** Boul. Laurentien entre la rue Louisbourg et le viaduc

Travaux 2019

Zone 1 : Boulevard Laurentien côté ouest

Zone 2 : Boulevard Laurentien côté ouest



Zones 1 et 2 : Boulevard Laurentien côté ouest

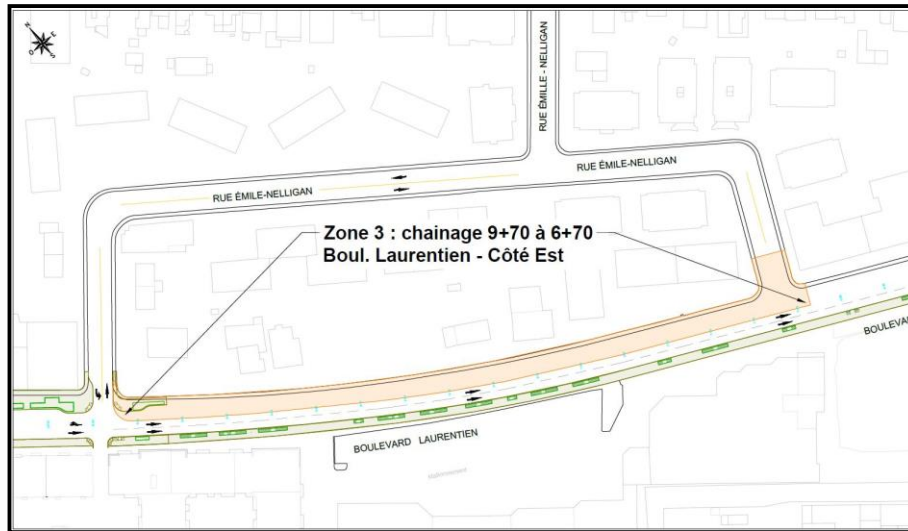
Maintien de deux voies (*sur le côté est*), en tout temps, sur le boulevard Laurentien



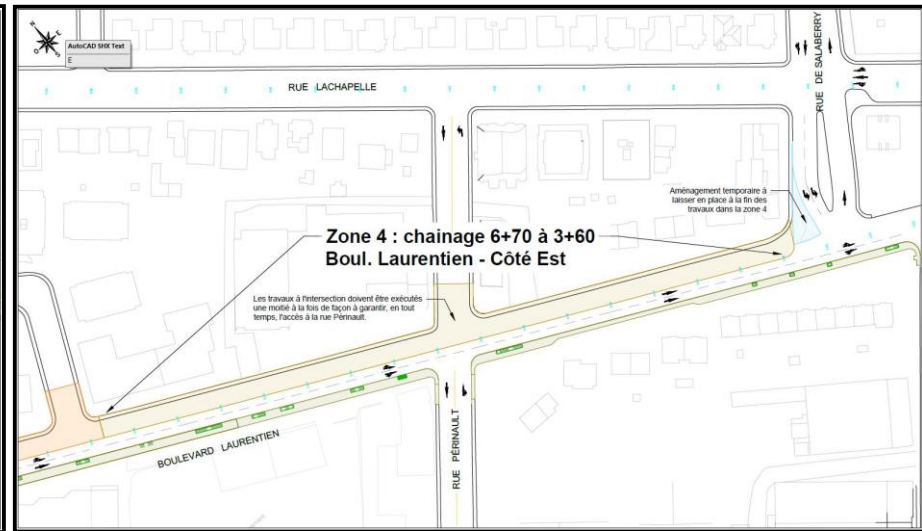
Aires de travail aménagées tronçon par tronçon (d'une longueur maximale de 150 m)

Travaux 2019

Zone 3 : Boulevard Laurentien côté est



Zone 4 : Boulevard Laurentien côté est

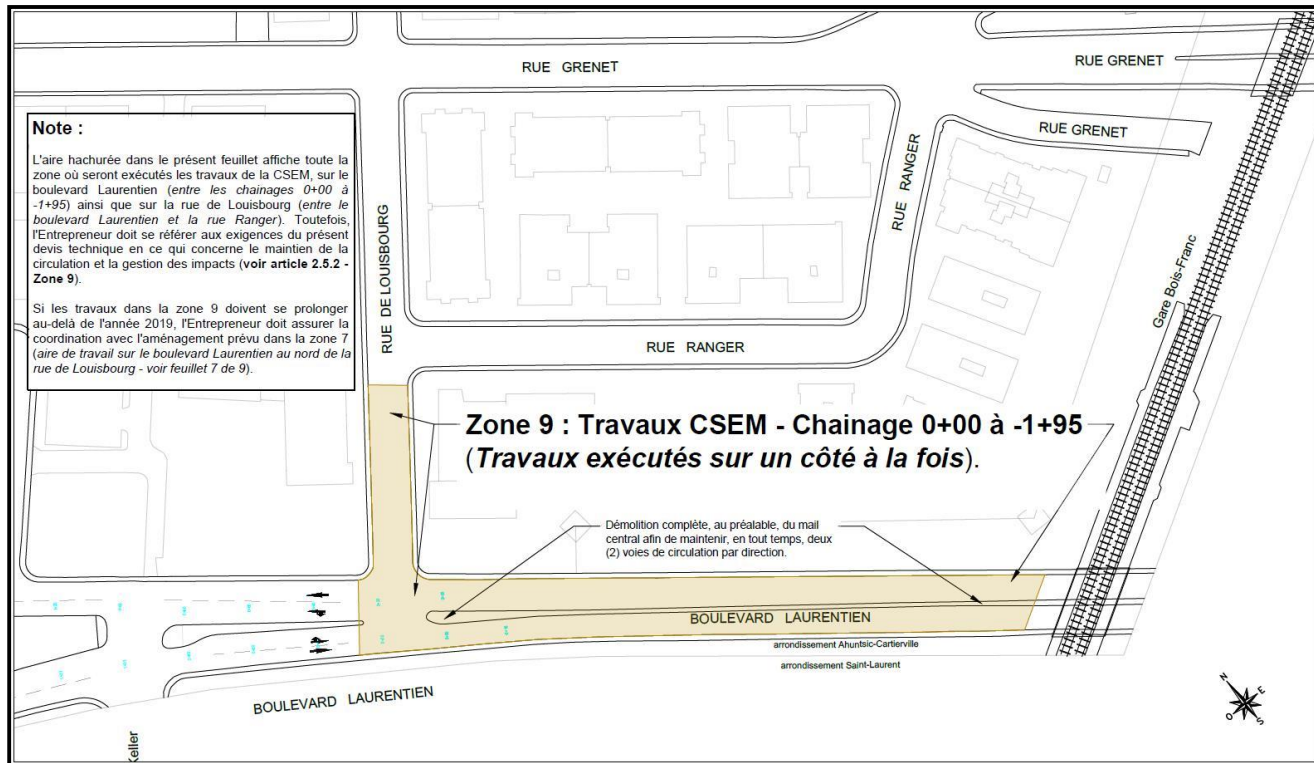


Zones 3 et 4 : Boulevard Laurentien côté ouest

Maintien de deux voies (*sur le côté ouest*), en tout temps, sur le boulevard Laurentien

Travaux 2019 - 2020

Zone 9 : Boul. Laurentien entre la rue Louisbourg et le viaduc



Zone 9: Travaux de la CSEM devant être réalisés sur un côté à la fois. L'Entrepreneur doit maintenir, en tout temps, deux (2) voies de circulation par direction.

Travaux 2020

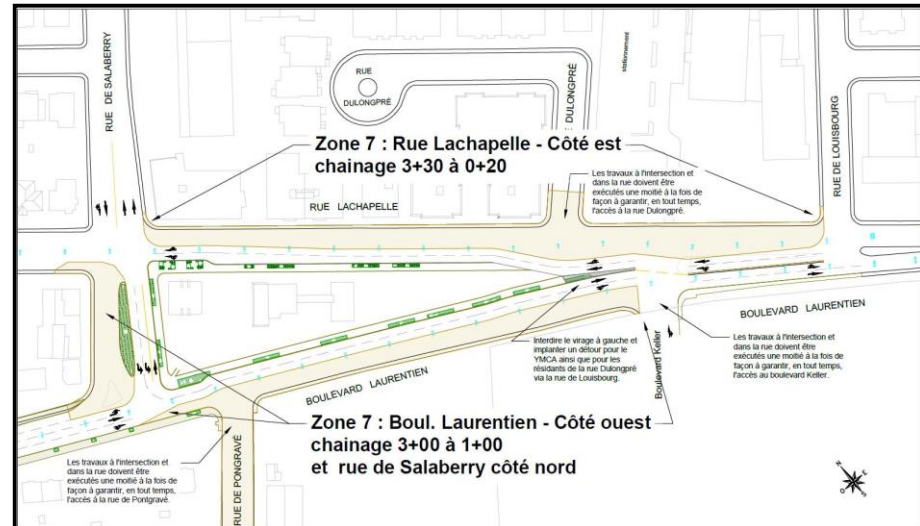
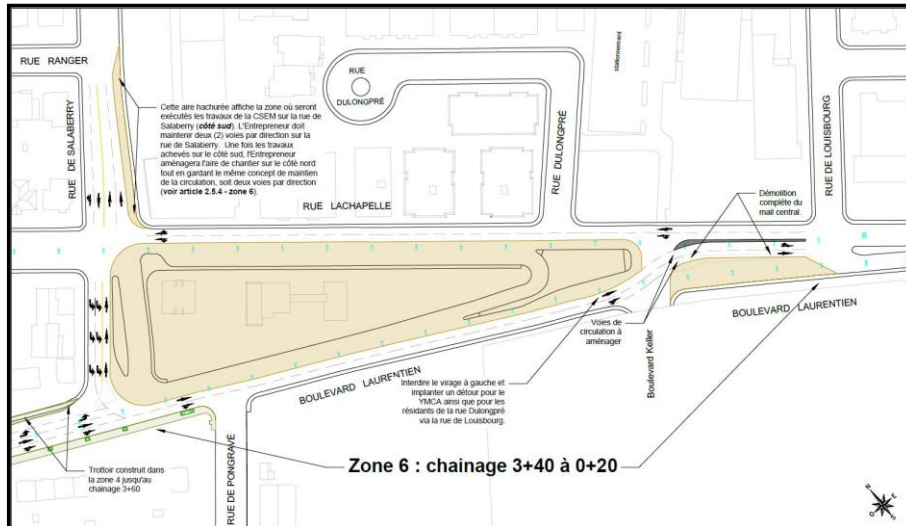


- Zone 5** : Boul. Laurentien au sud de la rue de Salaberry
- Zone 6** : Boul. Laurentien, rue Lachapelle et rue de Salaberry
- Zone 7** : Boul. Laurentien et rue Lachapelle au sud de la rue de Salaberry
- Zone 8** : Boul. Laurentien entre le Boul. Keller et la rue de Louisbourg

Travaux 2020

Zone 6 : Boulevard Laurentien, rue Lachapelle et rue de Salaberry

Zone 7 : Boulevard Laurentien et rue Lachapelle au sud de la rue de Salaberry



Zones 6 et 7 : Boulevard Laurentien, rue Lachapelle et rue de Salaberry

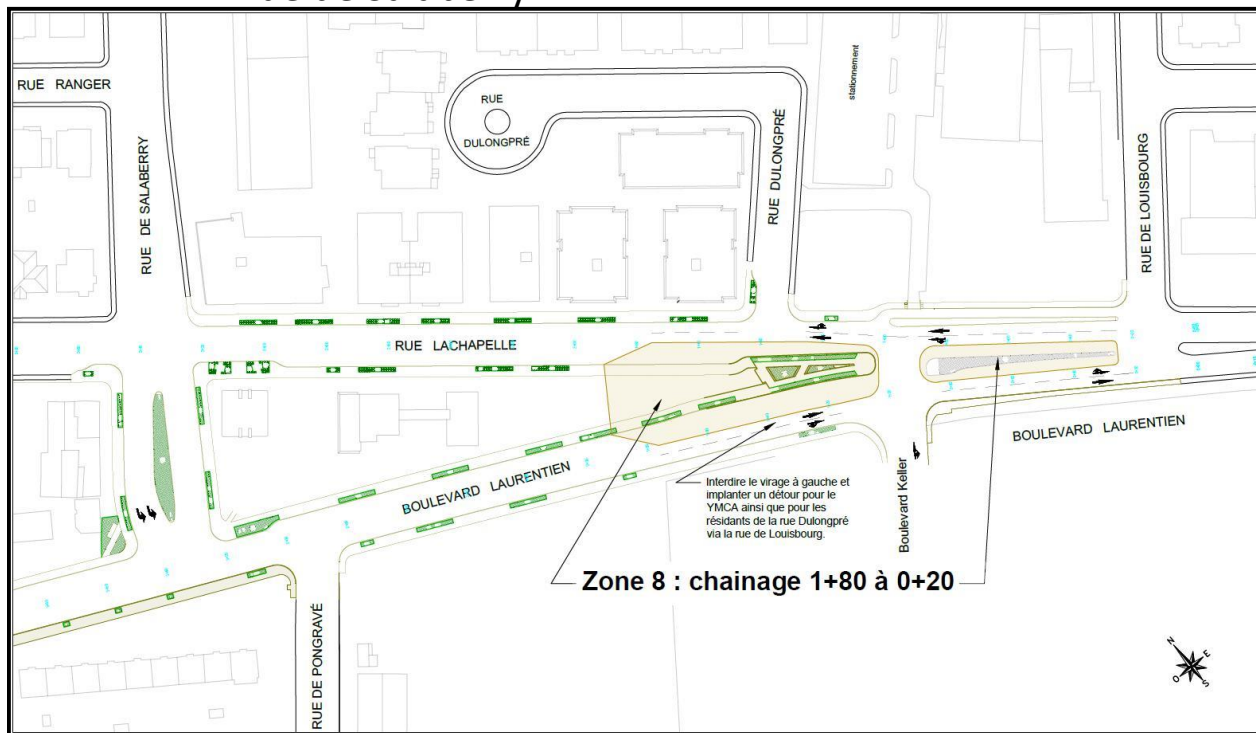
Maintien de deux voies en direction sud, en tout temps, sur le boulevard Laurentien

Maintien de deux voies en direction nord, en tout temps, sur la rue Lachapelle

Maintien de deux voies par direction, en tout temps, sur la rue de Salaberry

Travaux 2020

Zone 8 : Boulevard Laurentien, rue Lachapelle et
rue de Salaberry



Zone 8 : Travaux sur le boulevard Laurentien concernant la reconstruction du mail central
Maintien de deux voies en direction sud, en tout temps, sur le boulevard Laurentien
Maintien de deux voies en direction nord, en tout temps, sur la rue Lachapelle

Mesures d'atténuation

CIRCULATION PIÉTONNIÈRE

- Corridors piétons maintenus en tout temps

ACCÈS AUX BÂTIMENTS

- Maintien, en tout temps, des accès aux résidences, entreprises et commerces du secteur. Si fermeture complète des accès, relocalisation des places de stationnement sur rue
- Présence de signaleurs

STATIONNEMENT

- Relocalisation de places de stationnement et de débarcadères

CIRCULATION AUTOMOBILE

- Reprogrammation des feux pour assurer la fluidité et la sécurité selon la séquence des travaux
- Commercialisation policière
- Installation des panneaux de messages variables
- Installation de panneaux d'information complémentaires
- Panneaux spéciaux (accès aux commerces)

Mesures d'atténuation (suite)

AUTRES IMPACTS AUX RIVERAINS

- Propreté, bruit, poussière (balayage des rues aux abords du chantier, entreposage à l'intérieur des aires de chantier), respect des horaires de travail
- Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables maintenue selon l'horaire habituel
- Maintien par la gestion des impacts d'un contact régulier avec les partenaires, riverains, commerçants et institutions

INTERVENTIONS DES PARTENAIRES

- Arrondissement
- MTQ
- Sociétés de transports (AMT, STM, STL, etc.)
- SPVM
- SIM et services d'urgence
- Information à la clientèle
- ✓ <http://www.stl.laval.qc.ca/>
- ✓ <http://www.stm.info/fr>
- ✓ <http://www.amt.qc.ca/fr/etat-services/train/info-perturbations>

5) Communication et comité de bon voisinage


Communication avec la communauté

Communication de proximité

:

- Avis aux résidents
- Courriels d'information aux partenaires
- Renseignements : 514 872-3777
- Panneaux de chantier



Montréal 

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Projet de réaménagement et de sécurisation du secteur Laurentien-Lachapelle

Début des travaux

La Ville de Montréal procédera au réaménagement complet du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Ce projet comprend notamment :

- Le réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle qui deviendront deux artères à sens unique ; intersections plus conviviales et sécuritaires, ajout de salières, de feux de circulation et de feux piétons et de mobilier d'éclairage
- La création d'une entrée de ville emblématique : illumination et plantation d'arbres
- La mise à l'avant du transport actif et collectif : élargissement des trottoirs pour les piétons, implantation de voies réservées pour les autobus et ajout de nouveaux liens cyclables
- La mise à niveau des infrastructures municipales : travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie

Calendrier

L'ensemble du projet devrait durer environ 4 ans. Le projet se déroulera en plusieurs phases.

La phase 1 débutera en février 2017 et se terminera en octobre 2018. Une pause hivernale est prévue de décembre 2017 à mars 2018.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h et les samedis et dimanches, de 8 h à 17 h, au besoin.

Impacts des travaux

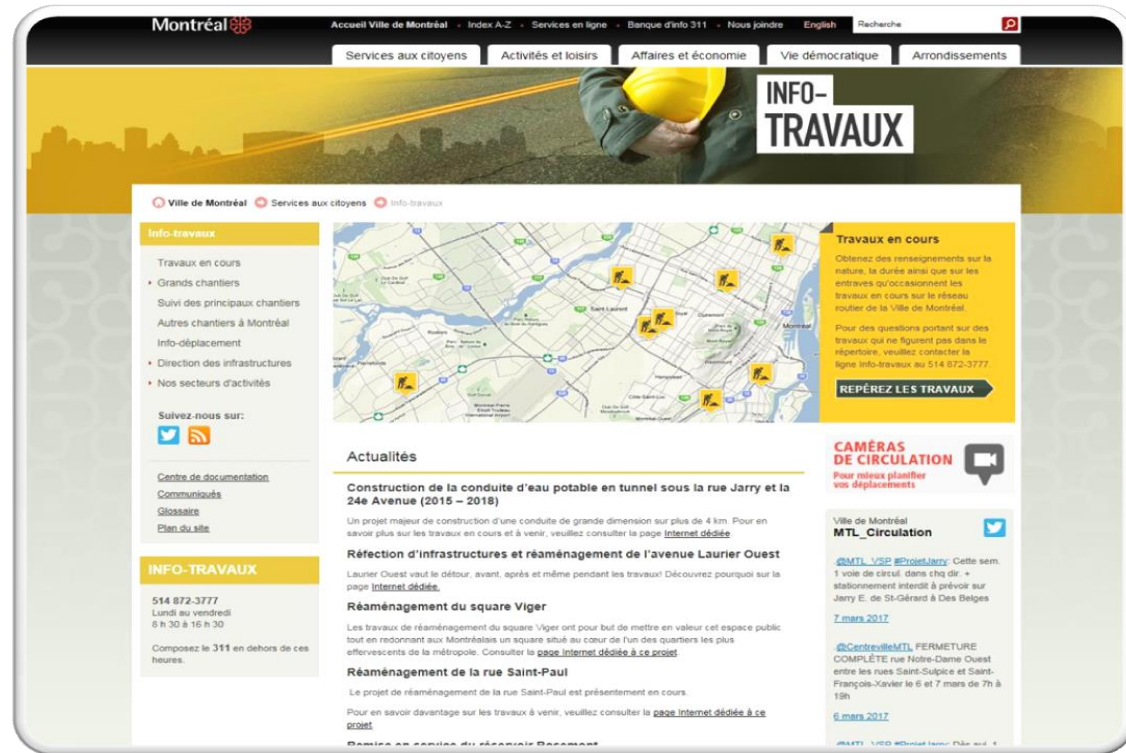
- Circulation : Durant les travaux, il y aura des fermetures partielles et complètes des zones de travaux. Des détours seront mis en place.
- Stationnement sur rue : Des restrictions de stationnement seront appliquées à proximité et dans la zone des travaux.
- Stationnements privés : Les entrées de stationnements privés situés dans la zone où se dérouleront les travaux seront temporairement entravées. L'accès sera restitué le plus rapidement possible.
- Accès aux bâtiments : En tout temps, l'accès piétonnier aux bâtiments situés aux abords du chantier sera préservé. Les trottoirs seront généralement accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases.
- Interruptions de l'alimentation en eau : Des coupures d'eau seront requises dans le cadre de ces travaux. Une affiche de porte sera distribuée aux citoyens touchés, 48 h avant le début de la fermeture d'eau.
- Interruptions du service d'égout : Les résidents concernés seront avisés 48 heures à l'avance par une affiche de porte qui confirmera la date, l'heure et la durée exactes de l'interruption temporaire du service d'égout municipal.

Avis aux résidents
ville.montreal.qc.ca

Communication avec la communauté

Communication de masse :

- Site Info-travaux : Carte Google indiquant les entraves et page Web dédiée au projet
- Avis aux chroniqueur à la circulation
- Publicités dans le journal local



The screenshot displays the 'Info-Travaux' section of the City of Montréal website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Services aux citoyens', 'Activités et loisirs', 'Affaires et économie', 'Vie démocratique', and 'Arrondissements'. The main header features the 'INFO-TRAVAUX' logo over a background image of a construction worker in a yellow hard hat. Below the header, a map of Montréal is shown with yellow markers indicating construction sites. To the left of the map, there is a sidebar with 'Info-travaux' details, including 'Travaux en cours', 'Grands chantiers', and 'Suivi des principaux chantiers'. Below the map, there are sections for 'Actualités' (Construction of a water pipe tunnel, Refection of infrastructure on Avenue Laurier Ouest, and Reaménagement du square Viger) and 'CAMÉRAS DE CIRCULATION' (MTL_Circulation). The bottom of the page shows social media links and contact information.

Comité de bon voisinage

1. Composition

- Ville de Montréal
- Partenaires externes intervenant dans Ahuntsic-Cartierville
- Commerçants
- Institutions
- Représentants des résidents

2. Objectif

- Contribuer à minimiser les impacts des travaux sur les riverains

Comité de bon voisinage (suite)

3. Points abordés

- Avancement des travaux
- Travaux dans le secteur
- Maintien des accès aux institutions et commerces
- Circulation
- Etc.

4. Rencontre une fois pas mois / Compte-rendu

5. Inscription

6) Programme d'aide financière

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR TOUCHÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

- Programme d'aide financière basé sur la perte du bénéfice brut des entreprises admissibles.
- Bénéfice brut = excédent des revenus sur les coûts variables.
- Perte du bénéfice brut : calculé en comparant le bénéfice brut d'une entreprise réalisé au cours d'un exercice financier, alors qu'elle est touchée par des travaux, au bénéfice brut d'un ou de plusieurs exercices financiers antérieurs aux travaux.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR TOUCHÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

- Les premiers 15 % de la perte du bénéfice brut constaté pour un exercice financier ne sont pas couverts par le programme d'aide financière.
- Le montant de subvention pouvant être versé pour une demande admissible ne peut excéder 30 000 \$ par exercice financier.

SECTEURS ADMISSIBLES AU PROGRAMME

- Travaux de construction de conduites d'égout ou d'aqueduc, exécutés par une Ville à partir du 1^{er} janvier 2016; d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois.
- Tout autre projet majeur d'infrastructures publiques, réalisé par la Ville ou la STM, qui entraîne des entraves à la circulation automobile d'une durée minimale prévue ou réelle de 36 mois.
- Les secteurs d'application du programme sont adoptés par ordonnance.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

« Établissements exerçant la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services au consommateur, dans un secteur désigné »

Activités commerciales exclues :

- Prestation de service de massothérapie;
- Prestation de services professionnels, scientifiques et techniques, sauf les services de design d'intérieur et les services photographiques;
- Prestation de services en finance et en assurance;
- Prestation de soins de santé et d'assistance sociale;
- Prestation de services immobiliers, sauf les services de mini-entrepôts en libre-service.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Documents requis pour le dépôt d'une demande :

- Formulaire de demande
- Déclaration solennelle
- Grille de calcul
- Déclarations fiscales et avis de cotisation;
- États financiers (si disponibles);
- Copie du bail;
- Copie du certificat d'occupation valide;
- État des renseignements au registre des entreprises du Québec

Les demandes sont basées sur des exercices financiers complétés.

CONTACT

Colette Boudrias, commissaire-adjointe - développement économique

514-872-1364

colette.boudrias@ville.montreal.qc.ca

Site Internet :

[Ville.montreal.qc.ca/affaires](http://ville.montreal.qc.ca/affaires)

OU

aidefinanciere@ville.montreal.qc.ca

7) Période de questions